

	<b>Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration</b>	<b>N° d'ordre</b>
	<b>Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE</b>	<b>25004</b>

Séance du : 19 février 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Pascale FERCHAUD Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 13 février 2025.

<b>ÉTAIENT PRÉSENTS</b>			
Pascale FERCHAUD	Véronique VILLEMONTEIX	Sandra CAILTON	Alain ROBIN
Anne ROUX	Etienne GOBIN	Nicole RENAUD	Jean-Luc GARREAU
Francis CARCAUD	Josiane BOISSONNOT	Thérèse-Marie MERCERON	
<b>ABSENTS EXCUSÉS</b>			
Emmanuelle MENARD	Yannick CHARRIER	Stéphanie FILLON	Anita BRIFFE
Alain MIGEON	Marie-Christine GARON		
<b>POUVOIRS</b>			
Madame Marie-Christine GARON donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			

Secrétaire de séance : Madame Sandra CAILTON.

## RESSOURCES HUMAINES

### Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Avenant n° 4 à la convention

*Vu le code général de la Fonction publique,*

Madame la Présidente rappelle au Conseil d'administration que par délibération en date du 19 septembre 1995, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et il a autorisé la Présidente à signer la convention correspondante.

Il est précisé que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

La présidente informe le Conseil d'administration que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 17 décembre 2024 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1er janvier 2025, celui-ci passera de 5 % à 5,5 % des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **17 MARS 2025**

Accusé de réception en préfecture 079-267900058-20250219-DCA_2025_004-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025
---

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires.

802

**Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** la Présidente à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,

Pascale FERCHAUD



La secrétaire de séance,

Sandra CAILTON

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 17 MARS 2025

Accusé de réception en préfecture  
079-267900058-20250219-DCA\_2025\_004-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2025  
Date de réception préfecture : 17/03/2025